



Paris, le 3 janvier 2012

## **Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 20 décembre 2012 ... à la veille de la fin d'un monde ?**

*Au surlendemain d'un comité interministériel sur la modernisation de l'action publique, ayant clairement inscrit l'action du gouvernement dans le sillon d'une RGPP+, le comité technique des DDI était convoqué pour traiter :*

- **de l'approbation du procès verbal du CT des DDI du 18 octobre 2012,**
- **de l'examen de 2 projets de textes :**
  - *arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'État affectés dans les DDI,*
  - *arrêté modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI,*
- **de la modernisation de l'action publique,**
- **du bilan social des DDI (point finalement reporté à la prochaine réunion),**
- **de la formation en DDI (point finalement reporté à la prochaine réunion).**

Comme FORCE OUVRIERE a pu l'indiquer dans sa déclaration préalable, et si nous ne croyons pas à la fin du monde pourtant annoncée par l'agenda social maya, nous considérons que nous sommes potentiellement bel et bien à la veille de la fin d'un monde : celui d'une République indivisible, cohérente, unique et égalitaire.

Aussi, ce sont bien des réponses sur le fond que nous attendons dans le cadre de cette instance, et non uniquement des débats sur la méthode, aussi intéressants soient-ils. Sinon, inutile de dresser un bilan social, de promulguer des arrêtés de fonctionnement des structures ou de lancer une réflexion pourtant indispensable sur la formation en DDI.

Retrouvez ci-dessous le lien vers  
[la déclaration préliminaire FO au CT](#)

**En conclusion de sa déclaration préalable, FORCE OUVRIERE a de plus remis au SGG, en accord avec l'ensemble des autres organisations syndicales, le :**

[courrier d'interpellation intersyndical adressé au Premier ministre sur l'ADS et l'ATESAT](#)

## **Point 1 : Approbation du PV du CT des DDI du 18 octobre 2012 :**

Le procès verbal du précédent CT des DDI est approuvé en séance après prise en compte des observations formulées par les organisations syndicales.

## **Point 2 : Examen de deux textes soumis à l'avis du CT :**

### **1- Arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'État affectés dans les DDI :**

FORCE OUVRIERE a toujours été opposée au principe même de l'expérimentation de l'entretien professionnel, dispositif alimentant très directement l'individualisation des rémunérations, alors que l'atteinte des objectifs assignés au service public est conditionnée à la mobilisation d'un collectif de travail, en aucun cas à une somme d'individualismes œuvrant en concurrence mutuelle.

Et s'il faut parler d'atteinte d'objectifs, parlons-en !

Comment en effet imaginer qu'un tel exercice d'évaluation puisse être conduit dans un climat un tant soit peu serein et objectif, dans un contexte de réorganisations continues, de suppressions ou de transferts de missions et de repositionnements individuels induits en cascade.

Et que dire de l'exercice d'évaluation « 2012 » qui sera conduit pour les agents des DDI dans un contexte désormais « MAPien » ?

Comment imaginer que les évaluateurs soient en capacité de proposer des objectifs crédibles sans aucune lisibilité sur les missions et moyens ? Les agents seront-ils pointés individuellement coupables de dysfonctionnements des services renvoyant pourtant à la responsabilité de l'État employeur ?

Dès lors, et même si le projet de texte soumis à l'avis du CT n'emporte que certaines modifications d'ordre technique, FORCE OUVRIERE ne peut souscrire à la consolidation d'un dispositif conduisant à la stigmatisation individuelle.

### **Réponses de l'administration :**

*Le SGG estime que le projet présenté n'est qu'un arrêté technique ne modifiant pas le cadre mis en place en 2012. Il reconnaît la nécessité d'un bilan plus précis du déroulement des entretiens d'évaluation. Il propose de lancer en 2013 un travail de fond, intégrant ce bilan.*

**Vote des projets de textes :**  
**CONTRE : UNANIMITÉ DES VOTANTS**

**Rappel :** l'ensemble des OS avait voté contre le texte initial en 2011

**Le projet de texte, le cas échéant amendé, fera l'objet d'un nouvel examen à l'occasion du prochain comité technique.**

## **2- Arrêté modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI :**

Pour FORCE OUVRIERE, le projet de texte présenté à l'avis du CT, concernant principalement les personnels relevant des ministres chargés de la Santé, des Affaires Sociales, de la Jeunesse et des Sports, comporte un problème de forme, et un problème de fond.

Tout d'abord, le projet de texte vise dans ses attendus le décret 86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports. Or, une concertation est actuellement en cours avec le OS du MEDDE/METL en vue de son abrogation. Un nouveau projet de décret devrait donc être soumis au CT du MEDDE/METL début 2013. On peut donc s'interroger sur la pertinence de soumettre aujourd'hui à l'avis du CT des DDI un texte qu'il conviendra d'amender à nouveau à court terme.

### **Réponses de l'administration :**

*Cette difficulté a en effet été identifiée. Néanmoins, le calendrier imposé par les ministères concernés par le projet d'arrêté ne permettent pas le report de son examen. Un nouvel examen sera donc nécessaire dès lors que le décret MEDDE/METL aura été pris.*

Sur le fond ensuite, le projet de texte prévoit de déléguer, uniquement à ce stade pour les ministères sus-visés, le pouvoir de décision pour les autorisations d'absence syndicales.

Or, alors que les débats sont vifs et non-tranchés en matière de droits syndicaux au niveau de la DGAFP, alors que les régimes ministériels actuellement applicables en DDI sont à ce stade différents, FORCE OUVRIERE ne peut concevoir que la main soit laissée libre au niveau local.

Sauf à vouloir faire peser, de manière calculée, le risque d'un alignement vers le bas des droits syndicaux via l'autorité préfectorale, soit par méconnaissance d'un dispositif complexe, soit par autoritarisme.

FORCE OUVRIERE s'oppose donc à toute délégation du pouvoir de décision pour les autorisations d'absences syndicales, en l'attente de la redéfinition globale des droits syndicaux.

Il est à noter que ce projet de texte a fait l'objet d'un avis défavorable au sein des instances de dialogue social au sein des ministères concernés.

### **Réponses de l'administration :**

*Il ne s'agit pas d'une délégation de la gestion des droits syndicaux mais uniquement des attributions d'autorisations d'absences syndicales. Il s'agit d'un texte proposé à la demande des ministères sociaux afin de permettre sa validation en parallèle entre les instances ministérielles et le CT des DDI.*

**Vote des projets de textes :**  
**CONTRE : UNANIMITÉ DES VOTANTS**

**Le projet de texte, le cas échéant amendé, fera l'objet d'un nouvel examen à l'occasion du prochain comité technique.**

### **Point 3 : Modernisation de l'action publique (point abordé en présence du SGMAP) :**

A l'issue du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 18 décembre 2012, FORCE OUVRIERE a condamné une méthode, des objectifs et des principes RGPP qui n'ont fait que changer de nom. FORCE OUVRIERE rappelle sa revendication, formulée en 2007 avant la RGPP et à nouveau en 2012 avant la MAP, qu'un débat global soit mené afin de répondre aux questions : « *Quels besoins publics ? quelles missions et politiques publiques pour y répondre ? quelle organisation, quels moyens et quels services publics, dans le respect des 3 versants de la Fonction Publique de la République, pour leurs mises en œuvre ?* ».

Au-delà d'un débat sur les simplifications, FORCE OUVRIERE dénonce un nouveau processus qui conserve les objectifs RGPP de suppressions de postes, de services et de missions publiques. Il s'agit d'inscrire une réorganisation de l'action publique par des mesures de suppressions de structures et d'économies pour accompagner des décisions budgétaires d'austérité. Cela n'est pas acceptable.

Les 50 premières décisions gouvernementales (représentant plus de 120 mesures) instaurent des chantiers de réformes interministériels, impactant autant les fonctionnaires que les usagers, qui n'ont pas été concertés. A cela s'ajoutent les 300 (sur 561) mesures de la RGPP non terminées et qui sont maintenues ainsi que celles structurelles qui seront instaurées par chaque ministre, au premier trimestre 2013, dans un « *programme de modernisation et de simplification* », couvrant la période 2013-2015.

La poursuite aveugle et systématique de l'ensemble des mesures RGPP non achevées, d'ailleurs contradictoire avec l'engagement du SGG d'un examen « au cas par cas » lors du précédent comité technique, démontre dans les faits que « la RGPP c'est loin d'être fini », et que la MAP est bien une « RGPP+ ».

Une nouvelle fois, ce sont tous les services publics qui sont à nouveau menacés, au premier rang desquels les services départementaux de l'État, et la République fragilisée.

Alors certes, il est intéressant dans l'absolu de pouvoir discuter articulation entre acteurs de l'administration territoriale de l'État, meilleure adéquation missions/moyens, harmonisation des dialogues de gestion, facilitation des mobilités et développement de la GPEEC, maintien de l'expertise technique, attractivité des DDI, difficultés logistiques et immobilières, dialogue social... . Tout autant de sujets soulevés par FORCE OUVRIERE en 2011 dans son « **Manifeste pour la survie du niveau départemental** ».

Mais comment ignorer la détresse des agents, désormais placés contre leur gré dans « l'essoreuse » MAP, leurs missions et postes une nouvelle fois remis en cause à court terme ?

Comment ne pas entendre les interpellations des 4500 agents portant les missions d'ADS et d'ATESAT, en première ligne du mécontentement des collectivités et citoyens, parmi lesquels on propose de « tirer » au sort 700 heureux « gagnants » devant se trouver un nouveau poste d'ici fin 2013 ? Avec à la clé la fermeture de leurs unités territoriales...et une délocalisation forcée à la clé au delà d'un nouveau déracinement professionnel.

Comment détourner les yeux de l'inquiétude exprimée par les agents assurant aujourd'hui des missions promises au grand marché de l'acte III de décentralisation, comme en matière d'instruction d'aides européennes. Ou bien encore ceux voyant avec incompréhension la création d'agences pour assurer une partie de leurs missions actuelles, telles en matière de biodiversité.

Comment encore ignorer l'alerte portée par les inspecteurs et délégués aux permis de conduire qui vont, dès le 21 janvier, devoir mettre en œuvre de nouvelles modalités d'examen du permis de conduire dans des conditions dégradées (formation théorique insuffisante, formation pratique quasi-inexistante, report de l'outil FAETON, non prise en compte des impacts de cette mise en œuvre). Ce qui risque fort de provoquer une désorganisation du service et l'expression du mécontentement des agents.

FORCE OUVRIERE refuse donc de se laisser enfermer dans les débats centrés sur le fonctionnement des DDI, pourtant au combien importants, tant que les vrais sujets en rapport avec les missions et moyens des DDI (sujet récurrent...et non clos!) ne seront pas traités. L'enjeu étant simplement de donner une vraie lisibilité aux agents et services...bien au delà des 6 mois actuels ! Voire des 12 jours qui prévalent en matière d'ATESAT...

### **Réponses de l'administration :**

*La MAP n'est pas un copié collé de la RGPP comme en témoigne son par le premier ministre plutôt que Bercy. la MAP ne serait donc pas un outil strictement budgétaire (ndr : la réalité des faits démontre aujourd'hui le contraire!).*

*Sur les 300 mesures RGPP, le travail de tri a été fait entre les ministères porteurs et le SGMAP pour identifier celles qui sont arrêtées et celles qui sont poursuivies (ndr : lesquelles et sur quels critères?). Les mesures RGPP ne sont pas mauvaises par nature, certaines méritent d'être poursuivies.*

*La MAP repose sur trois axes : simplification, transition numérique (ndr : attention à l'e-fracture sociale numérique!), évaluation des politiques publiques. Les évaluations seront réalisées par les ministères en charge de la politique et non par Bercy.*

Pour FORCE OUVRIERE, quel que soit l'attrait de l'emballage proposé, osant parfois reprendre à son compte les revendications portées par FO depuis 2007, les faits et décisions démontrent bien qu'à ce stade, la MAP n'est que le prolongement de la RGPP, en pire parfois à l'instar d'exemples tels que la gestion scandaleuse du sujet de l'ATESAT. Gestion que FORCE OUVRIERE a qualifié en séance de trahison vis à vis des agents et des bénéficiaires !

Sur la décentralisation, même si l'administration estime que l'Acte III ne portera que marginalement des transferts de compétence de l'État vers les collectivités, tout en reconnaissant pourtant que beaucoup de points fondamentaux restent à trancher, FORCE OUVRIERE considère que les orientations connues à ce jour ne seront pas neutres sur les services territoriaux de l'État.

#### **Point 4 : Bilan social des DDI :**

Reporté à un prochain CT des DDI pour un examen plus approfondi

#### **Point 5 : Formation dans les DDI :**

Reporté à un prochain CT des DDI pour un examen plus approfondi

#### **Prochaines échéances :**

Nouvelle réunion du comité technique le 17 janvier 2012 (ré-examen des textes rejetés, bilan social et formation, échanges sur la décentralisation)

#### **Vos représentants au CTP des DDI :**

**Laurent Janvier, DDT du Loiret** (FO équipement, environnement, transports et services),  
**Joël Cange, DDTM du Nord** (FO équipement, environnement, transports et services),  
**Patrice Maître, DDPP de la Moselle** (FO administration générale de l'État),  
**Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine** (FO équipement, environnement, transports et services),  
**Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes** (FO administration générale de l'État),  
**Bernard Rousset, DDT de l'Ariège** (FO administration générale de l'État),

*Nos experts thématiques :*

**Michel Garcin, DGCCRF** (FO Finances)  
**Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme** (FO enseignement, culture et formation professionnelle)  
**Anne Lautone, DDCS des Yvelines** (FO enseignement, culture et formation professionnelle)  
**Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse** (FO administration générale de l'État)  
**Christophe Pelsy, DDT de Haute Saône** (FO équipement, environnement, transports et services)

**Fédération de l'Administration Générale de l'État** – <mailto:contact@fagefo.fr>  
**Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle** – [fnefpfo@fr.oleane.com](mailto:fnefpfo@fr.oleane.com)  
**Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services** – [contact@fets-fo.fr](mailto:contact@fets-fo.fr)  
**Fédération des Finances** – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris